



# **Bourses pour athlètes de l'IAAF**

Programme des minima 'B' de l'IAAF

## Le programme des minima 'B' de l'IAAF

**Le Président de l'IAAF, Lamine Diack, a défini comme objectif pour l'IAAF l'obligation d'avoir au moins un athlète de chaque Fédération Membre capable d'atteindre les minima 'B' de qualification pour concourir aux Championnats du Monde d'Athlétisme ou aux Jeux Olympiques. Cet objectif est ambitieux en considération du niveau de performance à atteindre et du fait qu'environ un tiers des Fédérations Membres de l'IAAF n'ont pas encore atteint ce niveau de performance.**

L'IAAF a créé un programme de bourses, le programme des minima 'B' de l'IAAF, pour permettre aux athlètes qui ont un potentiel, mais qui ne disposent pas d'un environnement propice à la pratique de l'athlétisme, de développer leur performance en compétition. En bénéficiant de conditions d'entraînement adaptées ainsi que du support nécessaire qui peuvent faire défaut dans le pays d'origine de l'athlète, il/elle pourra se préparer pour atteindre ce minima 'B'.

## Le programme des bourses

Ce programme de bourses a été conçu pour les athlètes dont le profil remplit les caractéristiques suivantes :

- Il doit avoir réalisé une performance proche des minima 'B' de qualification aux Championnats du Monde de l'IAAF en vigueur
- Etre mobile et prêt à résider dans un Centre considéré comme le lieu le mieux adapté pour son programme d'entraînement
- Etre libre de tout engagement qui pourrait le/la contraindre à s'absenter du Centre durant toute la période du programme.

Pour déposer une demande de bourse à l'IAAF, des minima de qualification sont requis (voir Annexe 1). Il faut noter que l'IAAF donnera la priorité aux athlètes âgés de moins de 23 ans.

Après l'étude des résultats obtenus lors de compétitions, des données statistiques et de l'évaluation du profil de l'athlète, ceux que l'on estime pouvoir atteindre les minima 'B' dans une discipline se verront attribuer une bourse pour l'un des 3 programmes suivants:

1. Programme à court terme – Ceux qui sont proches de l'objectif défini pourraient participer à une préparation de courte durée, généralement accompagnés de leur entraîneur personnel (durée de 3 mois).
2. Programme à moyen terme – Conçu pour les athlètes qui ont le potentiel pour réaliser le minima « B » de qualification en 1 an d'entraînement spécifique (durée d'1 an).
3. Programme à long terme – Les athlètes de moins de 23 ans qui ont nécessairement besoin de plus de temps pour atteindre le niveau 'B' de qualification, se verront proposer ce programme (durée maximale de 2 ans).

Pour chacun des trois programmes, l'IAAF garantira l'accès aux infrastructures adéquates, à l'entraînement et aux compétitions, comme indiqué ci-dessous.

La durée d'une bourse est limitée à un maximum d'un an consécutif. A l'approche du terme de la bourse, le comportement et la progression de la performance de l'athlète sont évalués par l'IAAF. A partir des résultats de cette évaluation, la bourse peut être renouvelée pour une durée supplémentaire, qui ne peut excéder une période totale de deux ans.

Les athlètes boursiers sont dans l'obligation d'utiliser leur bourse dans les Centres de l'IAAF, soit dans un Centre d'Entraînement de Haute Performance (HPTCs), soit dans un Centre d'Entraînement Accrédité par l'IAAF (ATCs). La liste de ces centres d'entraînement de l'IAAF est disponible sur le site internet de l'IAAF (rubrique 'Development'). La décision du choix du Centre de l'IAAF le mieux équipé en termes d'entraînement pour les besoins de l'athlète, reviendra à l'IAAF en coopération avec la Fédération Nationale et l'athlète.

Les Centres d'Entraînement de l'IAAF garantissent les prestations suivantes aux athlètes boursiers:

- Hébergement en pension complète
- Assurance maladie
- Services d'entraîneurs spécialisés
- Participation aux compétitions locales
- Voyage aller/retour pour le Centre de l'IAAF au début et à la fin du programme de bourse
- Services élémentaires de physiothérapie
- Une petite indemnité financière mensuelle

Les Fédérations Membres sont invitées à étudier attentivement le détail du projet et à réfléchir sur des candidats dans leur pays qui présenteraient un réel potentiel et un engagement indispensable pour intégrer ce projet.

Après avoir mené ces évaluations, les Fédérations Membres doivent remplir le Formulaire de Candidature ci-joint (Annexe 2), et le retourner au Département du Développement et des Relations avec les FM (D&MRD).

A l'issue de la procédure de sélection par le Département du Développement de l'IAAF, les résultats ainsi que les démarches obligatoires suivantes seront rapidement communiqués à la Fédération Membre.

**\*\* VEUILLEZ NOTER** que toute candidature doit être soumise par une Fédération Membre de l'IAAF. Les athlètes, les entraîneurs ou autres sont priés de contacter leur Fédération Nationale pour toute information. Les Fédérations Nationales pourront soumettre les candidatures des athlètes considérés comme éligibles.

## Annexe 1

### Minima de qualification pour les bourses de l'IAAF (Programme des minima 'B')

	Minima 'B' de qualification Bourse de l'IAAF Hommes (Moins de 23)	Minima 'B' de qualification Bourse de l'IAAF Femmes (Moins de 23)
100m	10.60s	11.90s
200m	21.10s	24.30s
400m	47.50s	56.00s
800m	1:52.00min	2:12.00min
1500m	3:48.00min	4:20.00min
5000m	14:25:00min	16:30.00min
10,000m	30:00.00min	34:00.00min
Marathon	2:26:00hrs	2:50:00hrs
3000m SC	9:00:00min	10:00.00min
110m H / 100m H	14.20s	14.00s
400m H	52.00s	60.00s
20km Marche	1:30:00hrs	1:40:00hrs
50km Marche	4:10:00hrs	---
Décathlon / Heptathlon	7,000pts	5,000pts
Hauteur	2.10m	1.75m
Perche	5.00m	3.50m
Longueur	7.50m	6.00m
Triple Saut	15.80m	13.00m
Poids	17.00m	15.00m
Disque	55.00m	50.00m
Marteau	65.00m	53.00m
Javelot	70.00m	50.00m

**Les athlètes doivent être âgés de moins de 23 ans.**

## Annexe 2

### - Programme des minima 'B' de l'IAAF-

#### Formulaire de Candidature

**Prière d'écrire LISIBLEMENT**

#### A. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Fédération Membre: \_\_\_\_\_

Nom de l'athlète \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Genre:  homme  femme

Nationalité \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Discipline(s) \_\_\_\_\_

#### B. MEILLEURES PERFORMANCES

Personnelle	Epreuve	_____
	Résultat	_____
	Date	_____
	Lieu	_____
De la saison	Epreuve	_____
	Résultat	_____
	Date	_____
	Lieu	_____

## C. PROGRESSION DES PERFORMANCES

Epreuve(s)	Lieu	Date	Résultat *	Commentaire **

Veillez noter:

- Toutes les performances doivent être réalisées lors de compétitions organisées conformément aux Règlements 12.1 (a-h) de l'IAAF
- \* La vitesse du vent doit être indiquée (conformément aux Règlements de l'IAAF)
- \*\* Toutes les remarques techniques doivent être indiquées (c.-à-d. records personnel, national, régional, junior, etc.)

## D. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES COMPLEMENTAIRES

Nombre d'années d'entraînement \_\_\_\_\_

Nb moyen de séances d'entraînement/semaine \_\_\_\_\_

Test/Contrôle des résultats \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Remarques techniques \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Durée de séjour demandée \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Position \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Merci de bien vouloir retourner ce Formulaire dûment complété à l'adresse suivante:

Development & Member Relations Department  
17, rue Princesse Florestine • BP 359 MC 98007 MONACO Cedex  
☎ +377 93 10 88 88 • Fax +377 93 50 85 93